



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI
14 DECEMBRE 2023**

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Adoption du règlement budgétaire et financier

Délibération n° 2023-090

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI QUATORZE DECEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTÉ,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 7 décembre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Thierry BOURREC, Nathalie DARRIEUMERLOU, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Corinne LAFFITTAU à M. Xavier LAGRAVE, M. Bernard MALHERBE à M. Philippe PELLARINI, M. DIDIER MARTIN à M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme Danielle BARRAUD à Mme Chrystelle BARON.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, M. Philippe BOP, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 22

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4

Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-064 du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2023 portant adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour son budget principal et son budget annexe « *Lotissement Les Chênes* »,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat,

Considérant que la commune d'Aire sur l'Adour a choisi d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour son budget principal et son budget annexe « *Lotissement Les Chênes* »,

Considérant la nécessité pour la commune d'Aire sur l'Adour d'adopter son règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver le règlement budgétaire et financier de la commune d'Aire sur l'Adour tel que présenté dans le document annexé.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-